

Le projet en chiffres



Installation potentielle de **5** éoliennes de 170 à 180m en bout de pôle



3.6 à 4.8 MW
Puissance unitaire des éoliennes



52 200 à 58 900 MWh*
Production prévisionnelle annuelle



Une quantité d'électricité correspondant à la consommation annuelle moyenne de **25 900 à 29 200** français *



26 100 à 29 500 tonnes de CO2 évitées par an dans l'atmosphère en comparaison d'une solution de production énergétique fossile*

* Ces données varient selon le nombre d'éoliennes et leur puissance unitaire.

Pourquoi un projet éolien sur votre territoire ?

Depuis de nombreuses années, la France est engagée dans un processus de transition énergétique qui s'appuie principalement sur le développement des énergies renouvelables. Il s'agit pour les pouvoirs publics d'atteindre un objectif de décarbonation de la production énergétique dans un contexte d'urgence climatique. Cet objectif est consacré par la loi à l'échelle nationale puis décliné sur le territoire. Avec à ce jour un parc éolien d'une puissance installée de 296 MW, le département de l'Indre est en retard sur son objectif de 509 MW pour 2020. Le dernier rapport de RTE, filiale d'EDF et gestionnaire du réseau de transport électrique nationale, publié en octobre 2021, présente différents scénarios sur le futur énergétique français à l'horizon 2050. Ce rapport indique que parmi tous les scénarios envisagés, la production d'électricité éolienne devra être multipliée à minima par 2,7 d'ici à 2050. De plus, de nombreuses contraintes techniques et environnementales (armée de l'air, radars, biodiversité, UNESCO...) limitent les zones potentielles au développement éolien. La sélection des zones d'études résulte alors d'une recherche d'espaces a priori propices à l'éolien et au sein desquels le niveau de contrainte est limité. A l'issue de cette analyse, le groupe VALECO a isolé plusieurs zones d'études pertinentes sur votre territoire pour le lancement d'une étude complète et approfondie (expertises sur les volets milieu naturel, paysager et acoustique) afin d'envisager l'implantation future d'un parc éolien. Ces expertises feront l'objet d'une instruction sur plusieurs mois par les services de l'Etat avant d'être mises à la disposition du public dans le cadre de l'enquête publique.

Un blog dédié au projet

Pour rappel, un site internet concernant le projet éolien est en ligne, il est accessible à l'adresse suivante :

<https://blog.groupevaleco.com/brion>

Valeco

- Valeco, fondé à Montpellier, étudie, construit et exploite des parcs éoliens et photovoltaïques depuis plus de 20 ans. Présent de la conception des projets à leur démantèlement, Valeco a mis en service et exploite à ce jour 194 éoliennes et 31 parcs solaires. Valeco a rejoint EnBW en 2019. Acteur majeur des énergies renouvelables en Allemagne et en Europe, EnBW est détenu à majorité par des acteurs publics avec comme principal actionnaire la région allemande du Bade-Wurtemberg et l'entreprise d'électricité allemande OEW, un syndicat intercommunal.



Contact

Vous avez des questions sur ce projet éolien ?

N'hésitez pas à prendre contact avec nous pour plus de renseignements :

Maylis DUGAST • Chef de Projet - Développement Eolien

maylisdugast@groupevaleco.com • 07 86 90 83 74

Valeco - 188 rue Maurice Béjart - CS 57 392 - 34 184 Montpellier

VALECO - Siège social : 188 rue Maurice Béjart 34080 Montpellier - SAS au capital de 11 260 449 € - RCS MONTPELLIER 421 377 946

Impression : Digitalis impression - SCOP CREALED - Hôtel de la coopération - 55, rue St Cléophas - 34070 Montpellier

Imprimé sur papier Nautilus super white par Digitalis Impression, 100% recyclé • Ne pas jeter sur la voie publique

 **valeco**
PRODUCTEUR D'ÉNERGIES
RENOUVELABLES
groupevaleco.com

Lettre d'information n°3 • Mai 2022

PROJET ÉOLIEN

Commune de Brion (36)

Madame, Monsieur,

Un projet éolien est à l'étude sur la commune de Brion depuis 2019 par Valeco. Nous revenons vers vous suite à notre précédente lettre d'informations distribuée en juin 2021. Cette lettre vous informait qu'une variante d'implantation préférentielle de 4 éoliennes de 200 mètres en hauteur totale avait été identifiée pour ce projet. Sur la base de cette implantation, un dossier de demande d'autorisation environnementale a été déposé en Préfecture en septembre 2021.

Dans le cadre de l'instruction du dossier par les services de l'Etat, une nouvelle contrainte aéronautique a été identifiée, cette dernière limitant la hauteur des ouvrages éoliens.

Ainsi, de nouveaux scénarios d'implantation ont été étudiés et un projet de 5 éoliennes d'une hauteur allant jusqu'à 180m a été sélectionné.

L'actualisation de l'analyse des impacts environnementaux par les bureaux d'études est en cours. Cette phase d'étude conduira notamment à la production de nouveaux photo-montages ainsi qu'à la définition de mesures environnementales qui accompagneront le parc éolien pendant toute sa durée de vie. L'ensemble des rapports réalisés, réunis au sein de l'étude d'impact réglementaire, sera intégré dans le nouveau dossier administratif de demande d'autorisation environnementale, amené à être instruit par les services de l'État.

Cette lettre d'informations vous présente les avancées de ce projet éolien à l'étude, avec une carte de l'implantation ainsi que les chiffres clés du projet mis à jour. Un site internet reprenant l'ensemble des informations en lien avec ce projet éolien et dont vous retrouverez l'adresse dans ce bulletin, est également disponible. N'hésitez pas à nous joindre directement pour toute autre question que vous pourriez avoir sur ce projet éolien ou l'énergie éolienne de manière générale.

Vous souhaitant une agréable lecture,

Maylis DUGAST

 **valeco**
PRODUCTEUR D'ÉNERGIES
RENOUVELABLES

Calendrier prévisionnel du projet




Actualité : Présentation de la variante d'implantation

La carte ci-contre vous présente la nouvelle variante d'implantation retenue suite à une analyse comparative des différentes possibilités. Il s'agit d'un projet de 5 éoliennes sur la commune de Brion, avec une hauteur maximale de 180 mètres en bout de pale (contre 200 mètres pour le précédent projet présenté en juin 2021). Ce nouveau projet d'implantation conserve la même logique d'implantation que le projet précédent, permettant ainsi une bonne intégration dans le paysage et l'éloignement des secteurs à enjeux pour le milieu naturel tout en assurant une production d'énergie conséquente.

Dépôt du nouveau dossier de demande d'autorisation environnementale

Le dépôt du nouveau dossier de demande d'autorisation environnementale est prévu pour le mois de mai 2022. Ce dossier sera instruit par les services de l'Etat qui jugeront d'abord de sa complétude et de sa recevabilité. A l'issue de cette phase d'examen, qui devrait s'étaler sur une période de 4 à 6 mois, et en cas de recevabilité, une Enquête Publique sera organisée pendant laquelle vous pourrez consulter le dossier complet et exprimer votre avis. Une décision de la Préfecture sera ensuite prise sur la faisabilité du projet et, en cas de délivrance d'une autorisation environnementale permettant la construction et l'exploitation du parc, sur les conditions d'exploitation du parc.



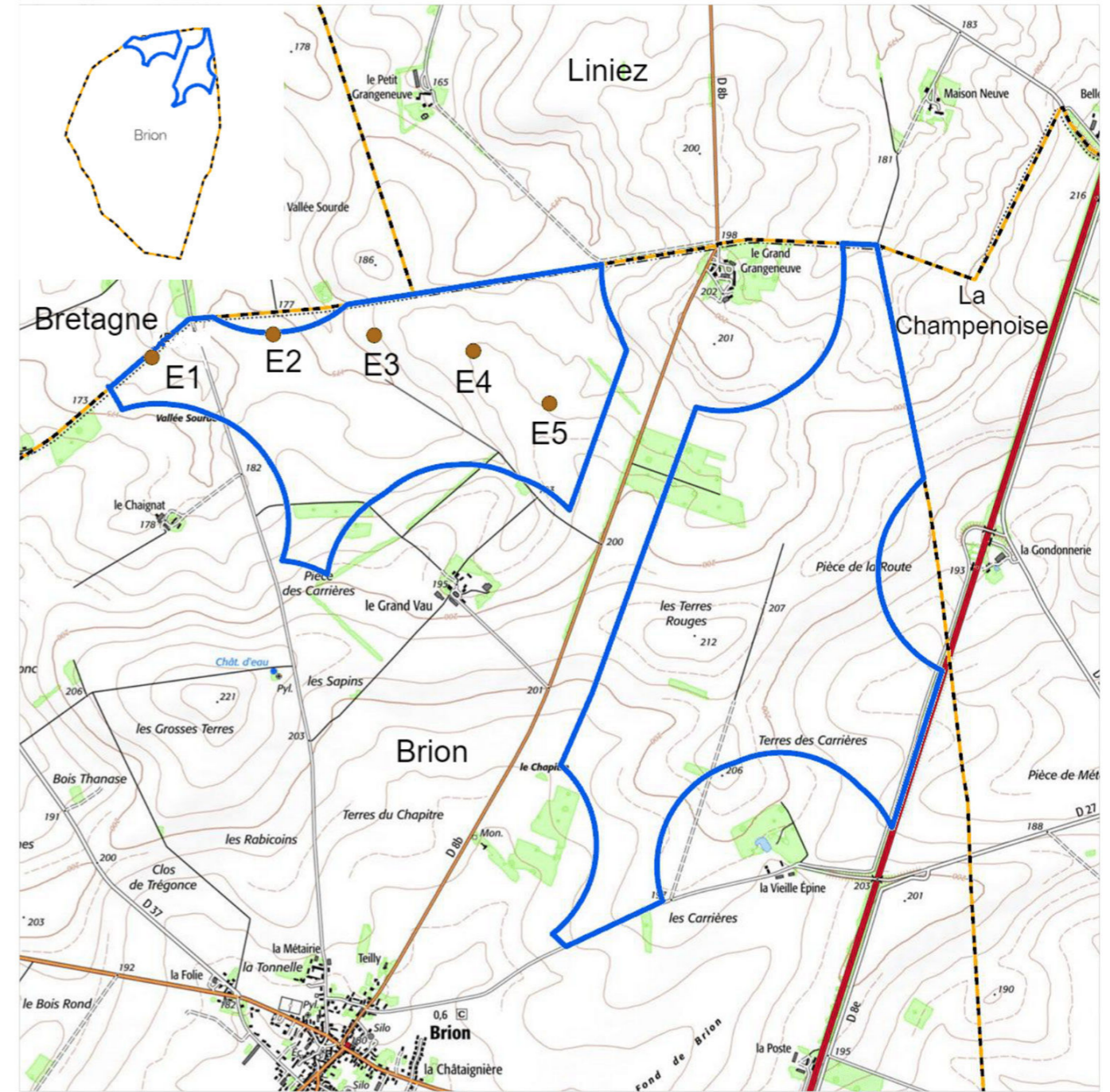
Quel recyclage pour les éoliennes ?




Aujourd'hui, la loi impose que 90% du poids d'une éolienne soit recyclé ou réutilisé. Cet impératif est porté à 95% pour 2024 et la filière éolienne travaille sur un objectif de 100% de recyclabilité.

Seules les pales d'éoliennes sont difficilement recyclables à ce jour mais les innovations technologiques permettent d'envisager une recyclabilité future.

Projet éolien de Brion

Carte de l'implantation préférentielle



-  Limites communales
-  Zones d'étude
-  Implantation des éoliennes

Auteur : Collaborateur Valeco
Sources : Valeco, IGN



Date: 20/04/2022
Projection: RGF 1993 Lambert-93